

ECOUTE CONSEIL ET ORIENTATION

Le Service Ecoute, Conseil et Orientation est un service dédié aux bénéficiaires afin de leur assurer une écoute, des conseils, une orientation et un soutien permanent à chaque moment important de la vie.

- Des informations sur les garanties d'Assistance
- Des informations médicales, liées à la prévention, au handicap ou à la dépendance
- Des informations juridiques, administratives, économiques et sociales
- Des informations relatives à la vie pratique et quotidienne
- Des dispositifs de services à la personne
- Une orientation & l'intermédiation avec le réseau des prestataires de l'Assistance

ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL

Lorsqu'un bénéficiaire fait face à un aléa de la vie (santé, travail, famille, addiction, dépendance, financier...), l'Assistance propose la mise en relation avec une équipe pluridisciplinaire pour l'écouter, le conseiller et l'accompagner à chaque aléa de vie.

L'équipe est composée d'assistants médico-sociaux, d'assistants de service social, de conseillers en économie sociale et familiale, d'éducateurs spécialisés et de psychologues.

- Un service d'appels de convivialité qui permet de rompre l'isolement et de restaurer le lien social,
- Un service de conseil social qui accompagne dans la durée pour faciliter les démarches et l'accès aux droits,
- Un service de soutien psychologique pour une aide à la verbalisation et à la prise de distance.

ASSISTANCE SUITE À UNE HOSPITALISATION DE PLUS 24 HEURES

OU UNE IMMOBILISATION

En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures, ou une maternité (séjour à l'hôpital de plus de 4 jours, une naissance prématurée, une césarienne ou une naissance multiple).

Les prestations peuvent être mises en place pendant ou après l'hospitalisation ou la maternité

Aide à domicile ou Prestations de bien-être en substitution

L'Assistance met en place et prend en charge une aide à domicile à concurrence d'un maximum de 10 heures pour vous aider dans vos tâches quotidiennes.

Si le bénéficiaire ne souhaite pas une aide à domicile, l'Assistance peut proposer des prestations de soutien et de bien-être en substitution : Auxiliaire(s) de vie, Dispositif de Téléassistance, Entretien(s) du linge, Prestation(s) de livraison de courses alimentaires, Séance(s) de coiffure à domicile ou de pédicure, Service(s) de portage de repas, Séance(s) de coaching santé ou de coaching nutrition.

En cas de traitement de chimiothérapie et/ou de radiothérapie, l'Assistance met en place et prend en charge une aide à domicile à concurrence de 2 fois 2 heures dans les 15 jours qui suivent la séance.

Garde ou transfert des enfants ou des personnes dépendantes à charges

L'Assistance organise et prend en charge soit la garde à hauteur de 8 heures par jour pendant 5 jours répartie, soit la venue d'un proche parent à votre domicile ou soit le transport des enfants chez un proche.

Garde des animaux domestiques

L'Assistance prend en charge la garde des animaux domestiques dans un établissement spécialisé à concurrence d'un maximum de 300 euros TTC sur 30 jours.

Présence d'un proche au chevet

L'Assistance organise et prend en charge le transport aller/retour d'un proche jusqu'au domicile du bénéficiaire ou jusqu'au lieu d'hospitalisation du bénéficiaire.

En cas d'aléas de santé (maladie, blessure ou accident) survenant à l'étranger lors d'un déplacement à titre professionnel ou privé de moins de 31 jours**Service d'accompagnement et d'écoute au cours d'une hospitalisation**

Les médecins de l'Assistance sont mobilisés pour apporter un soutien au bénéficiaire ainsi qu'à sa famille en intervenant auprès du médecin en charge sur place, afin de lui apporter toutes les informations nécessaires sur les démarches thérapeutiques envisagées.

Avance et prise en charge des frais médicaux

L'Assistance fait l'avance et la prise en charge des frais médicaux dans la limite de 4 600 euros TTC au bénéficiaire des soins reçus en territoire étranger à la suite d'une maladie, d'une blessure, d'un accident ou d'une hospitalisation imprévue survenus sur ce territoire.

ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS **Concilier sa vie professionnelle et personnelle quand on est aidant n'est pas toujours simple, l'assistance est à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans votre situation****Bilan psycho-social de la situation**

À tout moment, L'Assistance propose l'expertise de l'équipe pluridisciplinaire pour effectuer un bilan psycho-social de la situation.

Assistance préventive

L'aidant peut alerter l'Assistance sur son sentiment d'épuisement. Un accompagnement lui sera proposé lors des situations suivantes :

- prévention de l'épuisement de l'aidant,
- santé et bien-être de l'aidant,
- soutien pour la vie quotidienne,
- soutien au maintien de l'activité professionnelle de l'aidant.

Assistance et soutien lors d'une situation de crise

L'Assistance apporte un accompagnement pour aider à mieux vivre financièrement et émotionnellement la situation de crise avec des solutions adaptées en cas de :

- empêchement de l'aidant lié à son état de santé,
- épuisement de l'aidant,
- dégradation de l'état de santé de la personne aidée.

Fin de la situation d'aidant

L'aidant peut alerter l'Assistance - chaque fois que nécessaire - sur son besoin de soutien (administratif, psychologique et juridique) lorsque :

- la personne aidée retrouve ses capacités,
- la personne aidée décède.

ASSISTANCE OBSÈQUES EN FRANCE **Lors du décès d'un Bénéficiaire, les garanties suivantes peuvent être mises en place (dans les mêmes conditions qu'une hospitalisation) :**

- aide à domicile ;
- prise en charge des personnes dépendantes à charge ;
- prise en charge des enfants ;
- garde des animaux domestiques.

En complément, l'Assistance peut être sollicité pour :**Transfert/Rapatriement de corps ou urne**

Lorsque le décès d'un bénéficiaire survient à plus de 50 kilomètres du domicile, L'assistance prend en charge les frais de transfert, d'embaumement et administratifs jusqu'à 3 000 euros TTC ainsi que les frais de cercueil jusqu'à 800 euros TTC.

Présence d'un proche

Si les formalités nécessitent la présence d'un proche, L'assistance organise et prend en charge le transport ainsi que les frais d'hôtel pendant 5 nuits (75 euros TTC/nuit).

Accompagnement Obsèques

L'assistance vous offre à tout moment la possibilité de confier l'enregistrement des volontés qui sera communiqué sur demande aux proches lors d'un décès ou des conseils relatifs à l'organisation des obsèques.

**Pour contacter l'assistance**

De France :



De l'étranger :

00 33 969 36 50 80